

Journal du Droit International *Clunet*

Paraissant tous les trois mois

Avril-Mai-Juin 2012
n° 2/2012

Directeur : Jean-Michel JACQUET
Fondé en 1874 par Édouard CLUNET

Continué par André PRUDHOMME (de 1923 à 1948),
Berthold GOLDMAN (de 1950 à 1993) et Philippe KAHN (de 1985 à 2002).

Sous le haut patronage de :

J. BÉGUIN, J.-D. BREDIN,
J. DEHAUSSY, P. DRAI,
J. LEMONTEY, M. LONG,
M. MARTIN, A. PLANTEY,
J. VASSOGNE, S. ROZES, P. WEIL

SOMMAIRE

DOCTRINE

- « Liberté, Égalité, Efficacité » : La devise du nouveau droit français de l'arbitrage (Première partie) par Thomas CLAY (*doctr. 4, p. 443*)
- La Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (Règles de Rotterdam), par Olivier CACHARD (*doctr. 5, p. 533*)
- Retour sur la *comity*, deuxième partie. La *comity* dans l'histoire du droit international privé, par Thomas SCHULTZ et David HOLLOWAY (*doctr. 6, p. 571*)
- Vers une cohérence verticale des textes communautaires en droit du travail ? Réflexion autour des arrêts *Heiko Koelzsch* et *Jan Voogsgeerd* de la Cour de justice, par Valérie PARISOT (*doctr. 7, p. 597*)

NOTES

- **France**, par Sandrine SANA-CHAILLÉ DE NÉRÉ (Extension de la clause compromissoire : sous traitance, estoppel et urgence : *comm. 8, p. 661*), Gilles CUNIBERTI (Droit international coutumier et régime de l'immunité diplomatique : *comm. 9, p. 668*), Gilles CUNIBERTI (Divorce. - Responsabilité parentale : *comm. 10, p. 677*), Sandrine CLAVEL (Conflits de lois. - Loi applicable aux obligations non contractuelles : *comm. 11, p. 684*).
- **Cour de justice de l'Union européenne**, par Carine BRIÈRE (Champ d'application *ratione temporis* du Règlement « Rome II » : *comm. 12, p. 693*).

CHRONIQUE

- **Cour de justice et Tribunal de l'Union européenne**, par Claude J. BERR, Delphine DERO-BUGNY, Stéphanie FRANCO, Nicolas PETIT et Charlotte LOUSBERG (*chron. 3, p. 703*).

BIBLIOGRAPHIE

- **Ouvrages reçus**, p. 797.
- **Revue des revues**, p. 799.

Table trimestrielle détaillée, p. 804.